



PAR COURRIEL

Le 19 mars 2021

Madame Line Jobin
Coordonnatrice du secrétariat de la
commission
Bureau d'audiences publiques sur
l'Environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Courriel : line.jobin@bape.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury
Question relative à l'habitat du cerf de Virginie dans la zone prévue pour
l'agrandissement
Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

Madame,

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a dûment analysé la demande, reçue le 17 mars 2021, concernant l'existence d'un habitat faunique du cerf de Virginie dans la zone prévue pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury, examiné par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

La question est la suivante :

1. Quel est le statut de l'habitat du cerf de Virginie à l'emplacement de l'agrandissement du LET de Bury? Une compensation serait-elle exigible de la part du Ministère dans le cas où il y aurait une perte d'habitat? (Réf. PR5.2, p. 41)

La réponse à cette question est la suivante :

Il n'y a pas d'aire de confinement du cerf de Virginie telle que décrite dans le *Règlement sur les habitats fauniques* dans le secteur visé par le projet. La présence de cerfs dont il est fait mention dans la question posée (Réf. PR5.2, p. 41) cible les animaux qui circulent sur le territoire et non un habitat légal ou documenté. Il n'y aura donc pas de compensation exigée en lien avec le cerf de Virginie dans ce contexte.

Si vous souhaitez obtenir des précisions sur cet avis, vous pouvez communiquer avec Mme Marie-Josée Goulet, responsable des aspects fauniques (marie-josée.goulet@mffp.gouv.qc.ca).

Également, nous vous remercions de bien vouloir mettre en copie l'adresse BT-DGSMS@mffp.gouv.qc.ca de toutes futures demandes relatives à ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Jean-Philippe Détolle

c. c. Direction de la planification et de la coordination du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs